



Toulouse, le 2 janvier 2024

Objet : dépôt d'un préavis de grève pour la période du 8 janvier 2024 au 4 février 2024

Madame la PDG,

Les personnels ont sollicité les organisations syndicales pour déposer un préavis de grève dans le contexte post-bascule 3P : ils et elles dénoncent les conditions dans lesquelles s'est déroulée la bascule dans cette nouvelle organisation de la chaîne de prévision et alertent sur les conséquences de la nouvelle organisation sur la qualité du service rendu aux usagers et clients de Météo-France et sur la santé des agent·es et agents.

Les organisations syndicales Solidaires-Météo, SNM-CGT et SNITM-FO déposent un préavis de grève pour la période du 8 janvier 2024 au 4 février 2024 et les nuits attenantes. Ce préavis concerne l'ensemble du personnel de Météo-France, et plus particulièrement tous les prévisionnistes et les personnels des autres services de Météo-France dont l'activité est impactée par 3P.

En Assemblée Générale, les personnels ont fait le constat :

- que la chaîne de production n'est pas suffisamment robuste, donnant encore des résultats aberrants sur toute sorte de situation météorologique et sur des échéances non modifiables, rallongeant la durée d'expertise, au contraire de l'objectif annoncé.
- que les prévisionnistes ne sont pas suffisamment formé·es à la manipulation des outils, mais surtout à la méthodologie et à la pratique, que ce soit en région ou au CNP.
- que la baisse de qualité de service induite ainsi que les injonctions contradictoires provoquent un fort mal-être dans de nombreux services de Météo-France.

Tous ces éléments de dysfonctionnement sont générateurs de stress et d'angoisses particulièrement délétères pour la santé des agent·es.

Les organisations syndicales rappellent à la direction générale qu'elle a obligation de prendre des mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé mentale et physique de l'ensemble des agent·es sur leurs postes de travail. Les mesures annoncées à cet égard en FS-EP le 15 décembre 2023 sont bien insuffisantes .

Par ailleurs, les organisations syndicales revendiquent :

- de revoir l'organisation de la chaîne de production afin de fournir un service rendu à la hauteur de l'expertise présente dans notre établissement.
- la mise en place en urgence d'un plan d'action afin d'éliminer ou au moins de limiter significativement les troubles psycho-sociaux.
- des moyens pour accompagner les personnels en difficulté.
- des effectifs supplémentaires pour l'établissement et des politiques RH ambitieuses, afin de permettre à l'établissement de remplir ses missions de service public en préservant les conditions de travail des personnels

Veuillez agréer, Madame la PDG, nos salutations respectueuses

SNITM/FO
Jerome Lartisant

Solidaires-météo
Gilles Vadé

SNM/CGT
François Giroux